

Contrôle périodique et entretien des aires de jeux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026S0010
Date limite de remise des plis	21/09/2026 à 12:00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Commune de Marquette-lez-Lille

Direction des services techniques

Représentant : Commune de Marquette-lez-Lille

Adresse : Hôtel de Ville

11 Place du Général de Gaulle

59520 Marquette-lez-Lille

Téléphone : 03 20 14 51 00

Courriel : acheteur@marquettelezlille.fr

Site internet : <https://www.marquettelezlille.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Contrôle périodique et entretien des aires de jeux**

Le marché comprend toutes les opérations nécessaires au contrôle périodique (hors contrôle annuel) et à l'entretien des jeux, aires de jeux, y compris les clôtures (hors plateaux et agrès sportifs spécialisés) implantés sur divers sites de la commune (bâtiments scolaires, espaces verts).

Code CPV	Libellé CPV
50870000-4	Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Contrôle périodique et entretien des aires de jeux
	Acheteur	Commune de Marquette-lez-Lille
	Type de contrat	Marché mixte de services
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Marquette-lez-Lille
	Délai	1 An(s) à compter du 12 octobre 2026 ou de la date de notification si celle-ci intervient ultérieurement - 3 reconductions
	Pénalités de retard	50 € par jour de retard
	Variation des prix	Révisables (référence)
	Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Objet et forme
Lot n°1 - Contrôle et entretien courant – marché ordinaire. <i>Il comprend les opérations de contrôle visuel et fonctionnel périodique ainsi que l'entretien courant des aires de jeux. Il s'exécute sur la base d'un forfait d'entretien annuel prévu dans la DPGF annexée au marché.</i>
Lot n°2 - Entretien correctif – à marchés subséquents sans montant minimum et avec montant maximum exécutés par bons de commande. Montant maximum de la première année : 30 000,00 € HT Montant maximum des périodes suivantes : 15 000,00 € HT par an Soit un montant maximum global de 75 000,00 € HT pour la durée maximale de l'accord-cadre <i>Il comprend l'ensemble des travaux de remise en état concernant des changements de pièces ou d'éléments d'usure prévisibles. Ce lot est un accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires*. Il est exécuté par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins après remise en concurrence des titulaires sur</i>

Objet et forme

devis.

**Sous réserve du nombre et de la qualité des offres reçues : les trois premiers candidats au classement et ayant obtenu une note totale de plus de 60/100 (conditions cumulatives) seront déclarés titulaires du lot 2.*

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Août 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Août- Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Septembre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Septembre - Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Octobre 2026
	Information des candidats non retenus	Octobre 2026
	Signature et notification du contrat	Octobre 2026

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=586966&orgAcronyme=50386>

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le formulaire de candidature DC1-DC2
- Les actes d'engagements (lots 1 et 2)
- CCAP : cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : cahier des clauses techniques particulières
- DPGF : décomposition du prix global et forfaitaire (uniquement pour le lot 1)
- RC : règlement de la consultation
- Simulations d'interventions (uniquement pour le lot 2)
- Tutoriel relatif au dépôt électronique des offres

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de variante imposée.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=586966&orgAcronyme=50386>

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Commune de Marquette-lez-Lille, Service Achats, 11 Place du Général de Gaulle, 59520 Marquette-lez-Lille.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Attestation d'habilitation du signataire	A fournir en cas de délégation de signature et dans le cas où le nom n'apparaît pas sur l'extrait K-bis.
Formulaire de candidature DC1 – DC2	Lettre de candidature et Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement. Formulaire ci-joint, à compléter au format Word ou PDF
Extrait K-Bis	Extrait K-Bis
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Effectif du candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Les candidats doivent avoir les moyens humains suffisants pour répondre au marché.
Equipements du candidat	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Références du candidat	Liste des principaux travaux effectués (sur les 3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels
Copie des attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois	Ces attestations peuvent être obtenues en ligne, sur les sites suivants : http://www.urssaf.fr/ et http://www.impots.gouv.fr/
Attestation sur l'honneur de mise à disposition des capacités (société mère et/ou filiale)	Uniquement dans le cas où le candidat souhaite s'appuyer sur les capacités d'une éventuelle société mère et/ou filiale du groupe auquel il appartient : Attestation sur l'honneur de la société mère et/ou de la filiale sur la mise à disposition de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'**offre** des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement ci-joint, à compléter et signer (voir modalités de signature ci-dessous) Pour le lot 2, le taux horaire de main d'œuvre est à indiquer.
DPGF (lot 1 uniquement)	Décomposition du prix global et forfaitaire, au format Excel. Ci-jointe à compléter
Devis détaillés des simulations (lot 2 uniquement)	Les candidats devront transmettre un devis détaillé pour chaque simulation, faisant notamment apparaître : - Le coût de la main d'œuvre, en appliquant le taux horaire renseigné dans l'AE. - Le coût de la fourniture des pièces détachées. 1 simulation = 1 devis détaillé
Note méthodologique	Note permettant de juger : - les moyens techniques (matériels, véhicules...) et humains dédiés - la méthodologie d'intervention proposée - la qualité de la solution dématérialisée pour le suivi du marché (lot 1) - Les délais d'intervention (lot 2) - les mesures environnementales mises en place, en lien avec l'objet du marché

■ Modalités de signature :

L'acte d'engagement devra être réceptionné signé dès la remise de l'offre, soit de manière manuscrite, soit de manière électronique, selon les possibilités du candidat.

Dans le cas d'une signature manuscrite :

Le candidat fourni par courrier ou remet sur place l'acte d'engagement original au format papier.

Dans le cas d'une signature électronique :

Le candidat signe de cette façon l'acte d'engagement, de préférence au format PAdES, à l'aide d'un certificat de signature électronique valide pour la personne habilitée à engager le candidat. Le fichier signé pourra être transmis par courriel.

Attention : Une signature scannée n'a aucune valeur juridique.

■ Négociation :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 – Contrôle et entretien courant

Critère	Complément
1. Prix (55 pts)	Sur la base de la DPGF. Calculé selon la formule suivante : $55 \times (\text{valeur la plus basse constatée/valeur étudiée})$
2. Valeur technique (45 pts)	Évalué sur la base de la note méthodologique. <i>Barème de notation des sous-critères techniques :</i> ■ 0% = insuffisant : Se caractérise soit par l'absence d'une pièce ou d'une information jugée indispensable au dossier. ■ jusqu'à 25 % = insatisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences. ■ jusqu'à 50% = moyen : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant conforme et acceptable par rapport à la demande. ■ jusqu'à 75% = satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et acceptable par rapport à la demande. ■ jusqu'à 100% = Très satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et de qualité et qui fait apparaître un réel souci de répondre aux mieux aux exigences du dossier de consultation. La formule de calcul de la note du critère est : notation obtenue en $\% \times C$; C étant le nombre de points affecté au sous critère.
- Méthodologie des contrôles et maintenance (20 pts)	
- Qualité de la solution dématérialisée pour le suivi du marché (10 pts)	
- Moyens humains mis en œuvre (10 pts)	
- Performances environnementales en lien avec l'objet du marché (valorisation de l'eau utilisée pour le nettoyage, véhicules respectueux de l'environnement, formation du personnel à la gestion des déchets...) (5 pts)	

Lot 2 – Entretien correctif

Critère	Complément
1. Prix (60 pts)	Sur la base des devis détaillés de chaque simulation. Le montant total de chaque devis détaillé sera noté sur 10 points selon la formule suivante : Calculé selon la formule suivante : $10 \times (\text{valeur la plus basse constatée/valeur étudiée})$ Ces notes seront ensuite additionnées pour obtenir une note sur 60 points.
2. Valeur technique (40 pts)	Évalué sur la base de la note méthodologique. <i>Barème de notation des sous-critères techniques :</i> ■ 0% = insuffisant : Se caractérise soit par l'absence d'une pièce ou d'une information jugée indispensable au dossier.
- Moyens techniques mis en œuvre pour l'exécution du marché (15 pts)	
- Moyens humains mis en œuvre (10 pts)	

Critère	Complément
- Méthodologie et délais d'intervention (10 pts)	■ jusqu'à 25 % = insatisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences. ■ jusqu'à 50% = moyen : document ou son contenu ou ce qu'il propose présentant des imprécisions ou des généralités, tout en restant conforme et acceptable par rapport à la demande. ■ jusqu'à 75% = satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et acceptable par rapport à la demande. ■ jusqu'à 100% = Très satisfaisant : document ou son contenu ou ce qu'il propose considéré comme complet et de qualité et qui fait apparaître un réel souci de répondre aux mieux aux exigences du dossier de consultation. La formule de calcul de la note du critère est : notation obtenue en % x C ; C étant le nombre de points affecté au sous critère.
- Performances environnementales en lien avec l'objet du marché (utilisation de pièces intégrant des matières recyclées, véhicules respectueux de l'environnement, formation du personnel à la gestion des déchets...) (5 pts)	

■ Multi-attribution du lot 2 :

Le contrat est potentiellement attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes : L'accord-cadre peut être attribué à plusieurs opérateurs économiques, au maximum 3, selon le nombre et la qualité des offres reçues. Seules les trois premières offres au classement et dont la note totale est supérieure à 60/100 seront retenues (conditions cumulatives).

Les titulaires seront ainsi remis en concurrence ponctuellement en fonction des besoins sur demande de devis. Le candidat retenu verra son offre confirmée à travers l'émission d'un bon de commande, valant conclusion du marché subséquent.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=586966&orgAcronyme=50386>. La réponse est adressée au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

59014 Lille

Téléphone : 03 59 54 23 42

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

Télécopie : 03 59 54 24 45

Site internet : lille.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)